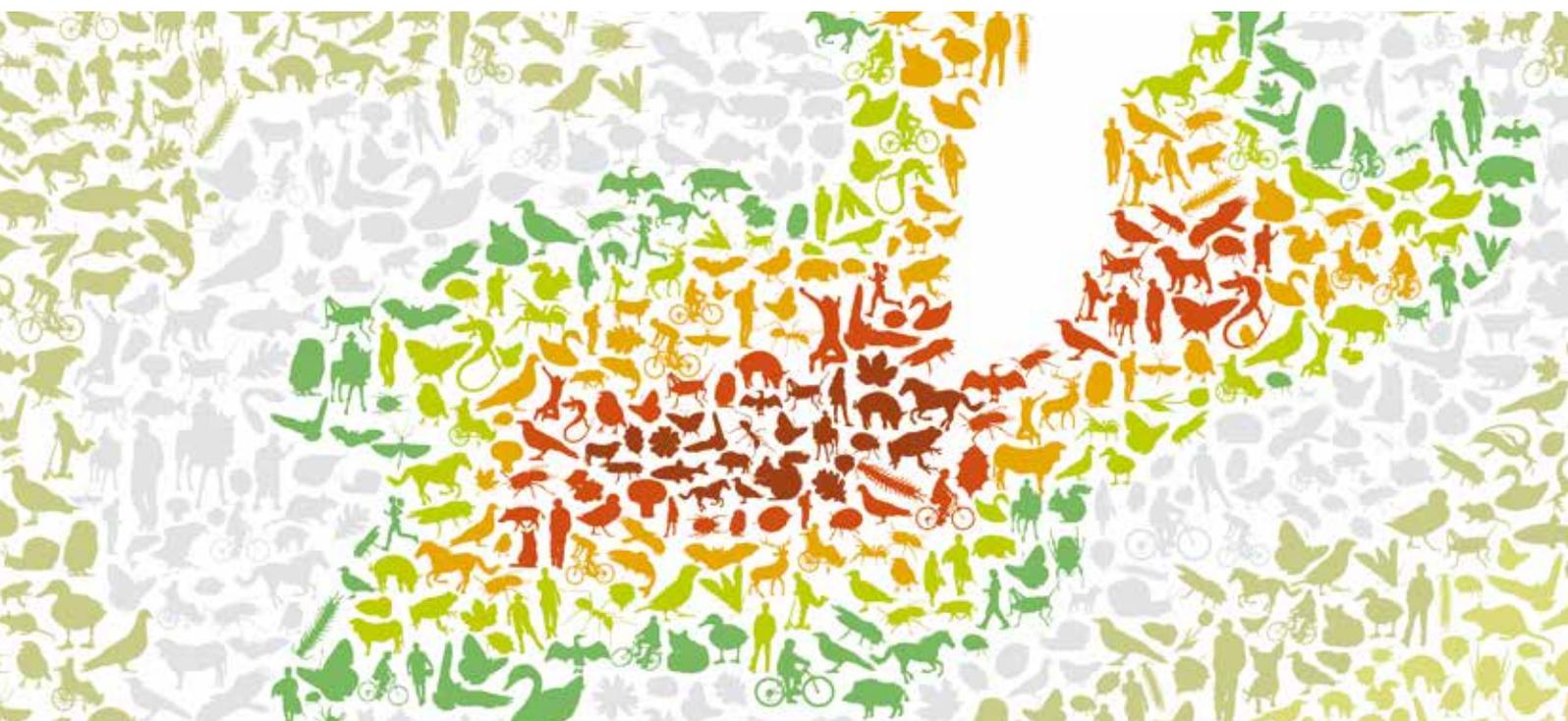


# Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG-2030)

## L'essentiel en bref

Janvier 2018



### Un investissement pour notre territoire

**La Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG-2030) vise à garantir notre bien-être à long terme en conciliant le développement des activités sur notre territoire avec le maintien d'une biodiversité locale riche et apte à assurer les nombreux services fournis à la population.**

Notre territoire accueille des milieux et des paysages diversifiés permettant à Genève de disposer d'une richesse naturelle remarquable. C'est un atout incontestable pour notre canton, car les nombreux bénéfices issus de la biodiversité sont aujourd'hui de mieux en mieux connus.

Pour préserver ce capital, la loi sur la biodiversité, entrée en vigueur en 2012, développe une approche novatrice, fédérant les acteurs autour d'objectifs partagés et prévoyant la mise au point d'une stratégie cantonale dans ce domaine. Cette dernière - intitulée *Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG-2030)* - a ainsi été élaborée par l'État de Genève avec l'appui de la Commission consultative de la diversité biologique (CCDB) et en intégrant une très large consultation des milieux concernés. Son contenu doit permettre d'orienter les politiques publiques du Canton de Genève et, plus largement, d'encourager les bonnes pratiques de tous les acteurs potentiels, en cohérence avec les autres documents stratégiques cantonaux. Validée par le Conseil d'État et intégrée dans les cadres de décision pertinents, elle définit également jusqu'en 2030 les orientations de plans d'actions remis à jour tous les 5 ans et approuvés par le Grand Conseil.

Adoptée par le Conseil d'État le 21 février 2018

# LES ENJEUX

La Stratégie Biodiversité Genève 2030 expose en premier lieu la situation de la diversité biologique sur le territoire cantonal et le bassin genevois (« Grand Genève ») en identifiant les enjeux suivants :

- Le **lien de dépendance** qui unit toute société à sa biodiversité : il s'exprime notamment dans le cadre des prestations écosystémiques que cette dernière assure, comme par exemple la fertilité des sols, la pollinisation, les cycles de l'eau et de l'air.
- **L'emprise des activités humaines** : sur un espace restreint, les tentations d'empiètement sur les zones non urbanisées sont fortes. Prises individuellement, ces atteintes semblent négligeables mais leur accumulation peut saper les conditions de base nécessaires au maintien de la biodiversité. Une vision territoriale intégrée s'impose dès lors pour assurer une infrastructure écologique (réservoirs de biodiversité, relais et corridors biologiques) satisfaisante.
- La nécessité d'une **perspective régionale** : les phénomènes naturels et les espèces ne connaissent pas les frontières et c'est l'échelle du bassin territorial qui permet dans ce domaine d'appréhender les solutions les plus durables.
- La **prise en compte des changements** en cours : pour répondre aux évolutions climatiques, mais aussi sociétales, il faut permettre aux écosystèmes de maintenir leur fonctionnement. En vertu du principe de précaution, la meilleure action consiste à garantir la plus grande variété possible de milieux, d'espèces et de potentiel génétique.





## ÉTAT DES LIEUX

La Stratégie Biodiversité Genève 2030 passe également en revue les différentes composantes de la biodiversité locale afin de mettre en relief les priorités mais aussi les motifs de satisfaction sur la base d'une évaluation objective du contexte genevois.

- **Milieux** : de réelles avancées ont été réalisées pour la nature présente dans l'aire agricole et pour les forêts mais le besoin d'améliorations demeure, ainsi que pour les arbres isolés, les corridors biologiques, les cours d'eau et le lac, les zones humides, tandis que la situation est plus critique pour les prairies sèches et les zones alluviales.
- **Espèces** : si la situation des champignons et des ongulés ne suscite que peu d'inquiétudes, une attention est requise pour les autres animaux et de nombreux groupes de plantes, sachant que certains de leurs représentants et une partie des insectes sont les plus directement menacés.
- **Relations avec l'homme** : la prévention des dégâts issus de la faune est assurée efficacement mais un potentiel de progrès existe dans la gestion des activités de plein air, la formation, tandis que le déclin de certains poissons inquiète, la promotion de la biodiversité et la préservation des sols. Le manque d'outils incitatifs est un point qui devrait être traité en priorité.

# AXES STRATÉGIQUES

Pour relever les défis du canton de Genève dans le maintien de la qualité de son cadre de vie, trois axes stratégiques sont proposés par la Stratégie Biodiversité Genève 2030 :

## **CONNAÎTRE** la biodiversité et son évolution

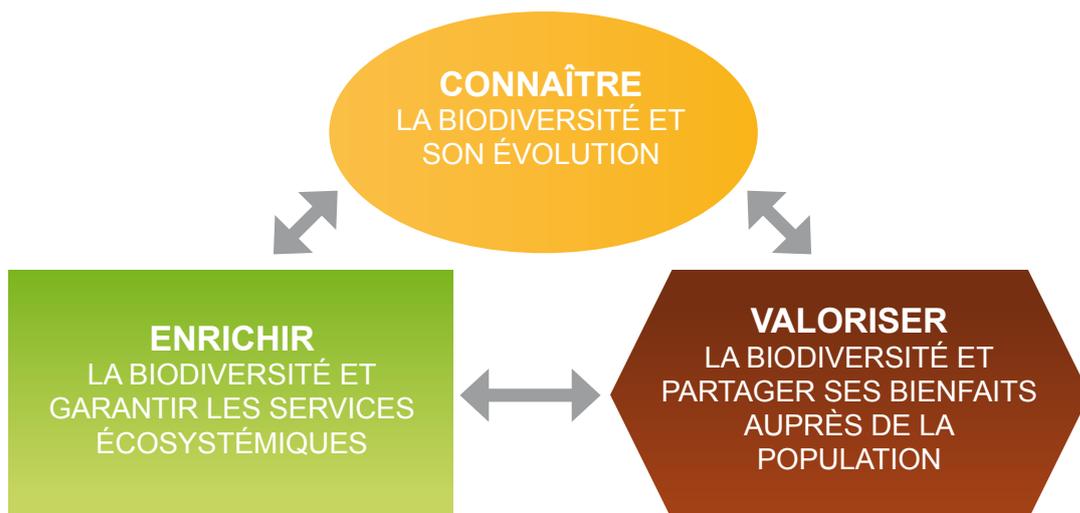
Consolider la connaissance est indispensable pour mettre en œuvre efficacement les actions en faveur de la biodiversité. Il est important de faciliter la récolte et les échanges d'informations et les programmes de formation et de recherche appropriés doivent être maintenus.

## **ENRICHIR** la biodiversité et garantir les services écosystémiques

La première priorité consiste à maintenir les milieux naturels existants en renforçant leur qualité et en veillant au maintien de l'infrastructure écologique, garante des échanges vitaux pour la biodiversité. Sachant qu'il est généralement complexe, voire impossible de reproduire ce qui a été perdu, tout projet doit privilégier la réduction des impacts à la source plutôt que des mesures de réparation.

## **VALORISER** la biodiversité et partager ses bienfaits auprès de la population

Il est important de renforcer une appropriation positive par la population de la biodiversité et de ses bienfaits par une valorisation de ce patrimoine et un encouragement à le découvrir sous toutes ses formes : permettre au lien émotionnel du public avec la nature de se renforcer est un enjeu de premier plan.



# UNE VISION POUR NOTRE AVENIR

Sur cette base, la Stratégie Biodiversité Genève 2030 examine plus spécifiquement 12 domaines clés en proposant une vision pour l'horizon 2030 maximisant les prestations écosystémiques correspondantes, avec une série d'orientations permettant de concrétiser cette perspective favorable, notamment dans le cadre des plans d'actions cantonaux successifs.

<p><b>1. Infrastructure écologique</b> </p> <p>En 2030, le déplacement des espèces sauvages est assuré dans l'ensemble du bassin genevois par une infrastructure écologique de qualité, prise en compte en amont de tout projet, afin d'éviter ou de compenser systématiquement leurs impacts négatifs. Pour cela, les échanges au sein des administrations et avec les partenaires civils sont devenus la règle, y compris au niveau transfrontalier.</p>	<p><b>2. Sites protégés</b> </p> <p>En 2030, le canton abrite un ensemble de réservoirs de biodiversité protégés sur 17 % de son territoire. Ils sont fonctionnels grâce à une mise en réseau et à une gestion active garantissant la qualité de leurs habitats naturels. Ce patrimoine offre une opportunité de découverte pour la population genevoise dans le respect de ses valeurs naturelles.</p>	<p><b>3. Forêt</b> </p> <p>En 2030, la forêt genevoise couvre toujours 12 % du territoire genevois et bénéficie d'une gestion favorable à la biodiversité. Les populations d'ongulés sont présentes, maintenues à des niveaux compatibles avec le renouvellement de la forêt. Les activités récréatives et l'exploitation forestière sont encouragées en garantissant la préservation du patrimoine naturel.</p>
<p><b>4. Arbres</b> </p> <p>En 2030, le canton abrite un patrimoine arboré de haute valeur pour la biodiversité grâce à une diversité de taille et d'âge des arbres, à la campagne comme en ville. L'urbanisation prévoit suffisamment de place pour renouveler les grands arbres. Les propriétaires et gestionnaires des espaces arborés sont soutenus dans leurs efforts pour maintenir les arbres remarquables et les sujets âgés.</p>	<p><b>5. Cours d'eau et lac</b> </p> <p>En 2030, les cours d'eau genevois abritent une faune et une flore plus riches qu'aujourd'hui, grâce en particulier à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et à une collaboration transfrontalière efficace. Les activités sociales autour des milieux aquatiques sont développées dans le respect du patrimoine naturel.</p>	<p><b>6. Aire agricole</b> </p> <p>En 2030, la campagne genevoise est préservée de l'urbanisation et abrite une biodiversité riche et diversifiée, grâce notamment à des surfaces de promotion de la biodiversité de qualité, à une utilisation réduite d'intrants et un plus grand respect des sols. Les agriculteurs sont soutenus dans leur travail, tant au niveau des débouchés pour leur production (circuits courts) que par des incitations en faveur de la biodiversité et du paysage.</p>
<p><b>7. Espace bâti</b> </p> <p>En 2030, l'espace bâti genevois comprend une mosaïque de sites à caractère naturel permettant à la faune et à la flore de prospérer et aux habitants de garder le contact avec la nature. Les initiatives sont soutenues pour développer ces sites de nature en zones bâties. Le réseau d'espaces verts, les cours d'eau et les pénétrantes de verdure garantissent la circulation des espèces y compris dans l'espace urbain.</p>	<p><b>8. Faune et flore</b> </p> <p>En 2030, la faune et la flore genevoises sont plus riches, résilientes et diverses grâce à une gestion durable des milieux et à une infrastructure écologique transfrontalière fonctionnelle. Le statut des espèces menacées s'est amélioré et les espèces exotiques envahissantes sont sous contrôle.</p>	<p><b>9. Sensibilisation</b> </p> <p>En 2030, la population, en particulier celle habitant en ville, connaît la valeur de sa nature, en apprécie les bénéfices et s'engage activement en sa faveur.</p>
<p><b>10. Formation</b> </p> <p>En 2030, les habitants du canton ont acquis au travers de leur parcours de formation une compétence et un savoir-être suffisants pour apprécier la valeur de la biodiversité et des services qu'elle rend. Ils ont à cœur de la préserver et de la promouvoir à travers leur vie quotidienne et leurs gestes citoyens.</p>	<p><b>11. Outils analytiques</b> </p> <p>En 2030, la biodiversité est suivie et évaluée périodiquement grâce à un dispositif performant qui permet de réajuster les mesures mises en œuvre et d'anticiper l'évolution des situations. La population participe à cette action grâce à des outils adaptés.</p>	<p><b>12. Outils administratifs</b> </p> <p>En 2030, les prestations de la biodiversité sont reconnues par tous et valorisées à leur juste prix par la collectivité. La promotion de la biodiversité est assumée naturellement par toutes les politiques publiques, car les mesures en sa faveur sont perçues comme un investissement pour notre existence économique, culturelle et sociale.</p>

# LA SBG-2030 GARANTE DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

## Champs d'application

## Services écosystémiques

		1. Infrastructure écologique du territoire	2. Sites protégés et réserves naturelles	3. Forêt	4. Arbres	5. Cours d'eau et Lac	6. Aire agricole	7. Espace Bâti	8. Faune et flore	9. Sensibilisation et information	10. Formation et activités dans le cadre scolaire	11. Outils analytiques et de suivi	12. Outils administratifs et politiques
Soutien	Production d'oxygène	🌳🌳	🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳			🌳	🌳	🌳	🌳🌳
	Stockage du dioxyde de carbone	🌳🌳	🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳		🌳	🌳	🌳	🌳	🌳🌳
	Macroclimat	🌳🌳		🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳		🌳		🌳	🌳	🌳	🌳🌳
	Cycle des nutriments	🌳🌳	🌳	🌳🌳		🌳🌳	🌳		🌳🌳	🌳	🌳	🌳	🌳🌳
	Fertilité des sols	🌳🌳	🌳	🌳🌳	🌳🌳		🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳	🌳	🌳	🌳🌳
Régulation	Qualité de l'air	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳	🌳	🌳🌳	🌳	🌳	🌳	🌳	🌳🌳
	Microclimat	🌳🌳	🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳	🌳🌳	🌳	🌳	🌳	🌳	🌳🌳
	Qualité de l'eau	🌳🌳	🌳🌳	🌳		🌳🌳	🌳	🌳	🌳	🌳	🌳	🌳	🌳🌳
	Rétention eau (protection contre crues)	🌳🌳	🌳🌳	🌳		🌳🌳	🌳	🌳🌳	🌳	🌳	🌳	🌳	🌳🌳
	Réduction de l'érosion	🌳🌳	🌳	🌳🌳		🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳	🌳	🌳	🌳	🌳🌳
	Pollinisation	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳	🌳	🌳	🌳🌳
	Prévention des maladies et indésirables	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳	🌳	🌳	🌳🌳
Approvisionnement	Eau potable	🌳		🌳		🌳🌳	🌳🌳			🌳	🌳	🌳	🌳🌳
	Alimentation	🌳		🌳	🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳	🌳	🌳	🌳🌳
	Ressources médicinales			🌳			🌳		🌳	🌳	🌳	🌳	🌳🌳
	Engrais					🌳	🌳🌳			🌳	🌳	🌳	🌳🌳
	Bois			🌳🌳						🌳	🌳	🌳	🌳🌳
	Énergie	🌳		🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳		🌳	🌳	🌳	🌳🌳
Culture	Détente et bien-être	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳	🌳🌳
	Loisirs et écotourisme	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳	🌳🌳
	Valeur scientifique	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳
	Valeur esthétique	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳	🌳🌳
	Valeur spirituelle, identification	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳🌳	🌳	🌳🌳

Les principaux services écosystémiques ont un lien de dépendance très étroit, symbolisé par les silhouettes de ce tableau synthétique, avec les différentes facettes de la biodiversité et de sa gestion.

## UNE AMBITION POUR 2030

**Outil fédérateur et dynamique**, la *Stratégie Biodiversité Genève 2030* offre ainsi un cap à l'échelle cantonale et transfrontalière pour concilier développement de long terme et préservation de nos ressources les plus vitales.

En mettant en œuvre son contenu avec conviction durant les douze années à venir, Genève a l'ambition de démontrer qu'il est possible pour une région en plein essor d'adopter une attitude exemplaire en maintenant durablement une biodiversité profitable à tous, garante des bases de notre existence et de la pérennité de notre qualité de vie.

### La SBG-2030 en 5 points

- La reconnaissance des services écosystémiques rendus par la biodiversité aux activités humaines.
- Sa promotion sur l'ensemble du territoire, à partir d'une infrastructure écologique garantie dans ses fonctionnalités.
- Son intégration comme une ressource positive dans les métiers de tous les acteurs du territoire dès l'amont des projets.
- Un suivi objectif et scientifique et une valorisation large auprès de la population.
- Une vision inclusive à l'échelle du bassin genevois.